



Le 20 mars 2017

## C O M M U N I Q U E

### La clause Molière illégale : une défaite politique pour Péresse et Cie

Avec l'ensemble des groupes de la gauche francilienne, **le Front de gauche a saisi le Préfet de Région d'Île-de-France au sujet de la clause Molière**. Présentée par Péresse, nous l'avons combattu en conseil régional la dénonçant comme illégale, xénophobe et discriminante. Dans sa réponse du jour, **le préfet vient de nous donner raison**.

Céline Malaisé, présidente de groupe, déclare : « **Le Front de gauche est satisfait de cette réponse préfectorale. C'est un camouflet juridique pour Péresse et Cie. C'est une défaite politique pour cette droite qui avec cette clause « Tartuffe » souhaitait gagner des voix à l'extrême-droite et ainsi mettre un pied à l'étrier à la préférence nationale si chère au FN. Chasser sur les terres de l'extrême-droite et construire des politiques publiques avec des mesures xénophobes est illégal sur l'ensemble du territoire de la République. Péresse doit entendre cette semonce et ne pas passer outre l'Etat de droit. Il lui faut maintenant retirer cette clause.** »

Contact : Antoine GUERREIRO / 06 43 67 34 23 / [antoine.guerreiro@iledefrance.fr](mailto:antoine.guerreiro@iledefrance.fr)